



CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

*Conseil du 29 juin 2026*

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Création et composition d'une commission des finances**

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 17h30, s'est réuni le Conseil communautaire au siège de la CAB, port de Toga, sur convocation du Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 23 juin 2026.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

ARMANET Guy, BATTINI Nicolas, BIAGGINI Jean-Jacques, BERETTI Hélène, BERTOLUCCI Marie-Christine, CALLIER Jeanne, CASTELLANI Pasquale, CIMINO Philippe, COLOMBANI Carulina, COVILLI Pierre-Antoine, FILIPPI Françoise, GIAMARCHI Marie-Dominique, GUAITELLA-PALMIERI Corinne, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, NATALI Josée, ORSINI Pierre, OLIVESI GUIDI Josepha, PADOVANI Marie-Hélène, PAPAIZIAN Laurent, POGGI Marie-Claire, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGIO Louis, POGGI Rose-Marie, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SIMEONI Gilles, SIMONI-PIACENTINI Céline, SIMONI Pierre-Baptiste, STROMBONI Marie, VALERY-GRAZIANI Nathalie

**ONT DONNÉ POUVOIR :**

BATTESTI Gilles à BIAGGINI Jean-Jacques  
GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à NATALI Josée  
LINALE Serge à COLOMBANI Carulina  
MORGANTI Julien à POGGI Marie-Claire  
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGIO Louis

**ABSENTS :**

De GENTILI Emmanuelle, MONDOLONI Jean-Martin, SAVELLI Pierre, TIERI Paul

**QUORUM : 21**

Madame STROMBONI Marie, benjamine de l'assemblée, est désignée secrétaire de séance.

**OBJET : Création et composition d'une commission des finances**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du 29 juin 2026 portant adoption du règlement intérieur du Conseil communautaire pour la mandature 2026-2032 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Considérant que l'organe délibérant peut former, au sein de son assemblée, des commissions thématiques chargées d'étudier les affaires soumises à délibération ;

Où l'exposé du Vice-président délégué aux finances et après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE (À l'unanimité)**

De la création d'une commission des finances.

**DÉSIGNE**

Les membres de la commission des finances ainsi :

- Gilles SIMEONI ;
- Marie-Hélène PADOVANI ;
- Guy ARMANET ;
- Michel ROSSI ;
- Michel SIMONPIETRI ;
- Serge LINALE ;
- Pierre ORSINI ;
- Marie-Dominique GIAMARCHI ;
- Nicolas BATTINI ;
- Julien MORGANTI.

**DIT**

- Que la présidence de la commission sera assurée par le Président de la CAB ;
- Que les modalités de fonctionnement de la commission des finances sont prévues par le règlement intérieur du Conseil communautaire ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



**LE PRÉSIDENT**

**LOUIS POZZO DI BORGO**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télé-recours citoyens », accessible depuis l'adresse : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)